



CR du 13 janvier 2025 : validé

AP RM lundi 10 février 2025

(prise de notes Georges)

EQUILIBRE FINANCIER, TRESORERIE, IN EXTENSO

Comme suite aux interrogations de la précédente AP, la question de l'équilibre financier suppose de disposer des comptes 2024 et d'hypothèses prévisionnelles 2025.

Nathalie informe qu'elle vient juste de recevoir les données 2024 du Cabinet Extenso. Elle n'a pas eu le temps de les analyser.

Cependant Nathalie signale un point positif d'équilibre mais précaire. La trésorerie des 2 associations Agrimaces (local bar et salarié-e-s) et Artatouille (coûts bureaux) s'élève à 13000€, stabilisée par rapport au mois dernier.

L'AP relève que la cession de la licence 4 pour 10 000€ et le non renouvellement du contrat aidé de Jade fin octobre ont permis de tenir une trésorerie stable même si précaire.

Le cycle de trésorerie étant historiquement plus favorable l'automne/hiver (plus de fréquentations/animations) que l'été (juillet et fermeture août), Georges fait part de son inquiétude latente. Il informe de l'existence d'une procédure de sauvegarde qui sera peut être nécessaire ..ou non. <https://www.associations.gouv.fr/associations-en-difficultes.html>

La commission salariat a besoin de connaître les marges financières disponibles pour avancer des propositions concernant le contrat de Greg.

Georges rappelle que l'AP d'octobre n'a pas résilié le bail des bureaux au prétexte qu'il n'y aurait pas urgence et qu'il serait possible de résilier à tout moment avec préavis de 3 mois. La réponse du bailleur est différente. On en a repris pour 2 ans, sauf à trouver une reprise du bail.

Mail agence ImmodeFrance du 20 janvier : "à ce jour, il n'est pas possible de donner congé, car le renouvellement du bail a été effectué. Vous pourrez donner congé en novembre 2026, avant la fin du bail prévue en mai 2027. Cependant, si vous trouvez un autre locataire entre-temps prêt à reprendre la continuité de votre bail, cela reste envisageable."

Un échange a lieu avec l'association des petits débrouillards à laquelle il a été demandé un loyer de 100€ supplémentaire pour prendre en compte le coût complet des bureaux pour le RM. Il est convenu d'attendre la prochaine AP pour mettre en œuvre cette révision.

Georges rejoindra la commission salariat pour bien comprendre la problématique et nourrir de ses réflexions financières en cours. Nathalie informe qu'In extenso a accepté de revoir à la baisse un surcoût liée à la prestation paye ; ce surcoût sera de 100 euros au lieu de 730.00 euros.



COMMISSION SALARIAT

Intervenants Pierre et Nathalie. La commission salariat attend d'avoir des éléments complémentaires notamment financiers avant de proposer au vote de l'AP le passage à 35 heures du contrat de Grégoire, évolution souhaitée par Grégoire depuis déjà plusieurs années, au regard du temps de travail qu'il consacre au RM.

Un entretien entre Grégoire et la Commission salariat a fait émerger entre autres :

- des interrogations sur la répartition du travail,
- le contenu du poste,
- l'absence de suivi des heures complémentaires faites par le salarié (*pratique existante mais abandonnée depuis quelques années*). Le salarié n'a pas à faire de nombreuses heures complémentaires sans compensation. Il sera nécessaire d'étudier comment endiguer ces nombreuses heures complémentaires. Le salarié étant à temps partiel, Nathalie précise que les heures effectuées au-delà des 30 heures prévues au contrat actuel sont des heures dites "complémentaires" ; ces heures complémentaires ne peuvent pas aller au-delà de 10 par semaine. (Convention collective ECLAT)

Plusieurs pistes de réflexion ont émergé ; le salarié a proposé de travailler sur la base d'objectifs précis, maintient fortement sa demande de passer à 35 heures. Il est rappelé que la fiche de poste actuelle concerne la dynamique bénévole.

Nathalie informe que la rémunération de Grégoire a été revue à la hausse suite à l'application d'une revalorisation liée à l'ancienneté et prévue par la convention ECLAT. Cette évolution qui aurait dû entrer en vigueur en avril 2024 a été mise à jour et une rétroactivité a été appliquée depuis avril 2024.

Greg précise : 167€ sur paie de janvier, soit moins de 20€/mois sur ces 9 mois rétroactifs. Greg rappelle qu'il attend depuis plusieurs mois une reconnaissance financière, une revalorisation à 1500€ nets pour un contrat de 35h. Comme pour le contrat de Jade (nb : le contrat de Greg n'est lui pas éligible aux aides).

Déçu de la position de la Commission salariat, Greg quitte la salle avec Ana.

Nathalie précise que la Commission Salariat travaille pour que la situation du salarié soit examinée avec justesse et bienveillance, et ce, d'autant plus, que le RM est une association à vocation humaniste.

Pour la prochaine AP la commission salariat intégrera au mieux possible les informations financières, le problème de visibilité des heures supplémentaires, les niveaux de diplôme et d'ancienneté, le fait que le salaire de base de Greg est le plus bas de la grille conventionnelle, la formation, une rétroactivité.

Il est également nécessaire de se pencher sur la question de qui reprendra les activités occupées par Jade, notamment la recherche et le suivi des subventions. La question d'une externalisation de cette activité a été évoquée par la Commission Salariat.



La Commission Salariat demande son accord à l'AP pour que le salarié note et communique les heures complémentaires effectuées et ce dès le mardi 11 février 2025.

L'AP vote majoritairement.

Service civique

Il est possible d'embaucher un.e service civique pour seconder Greg pendant 6 mois. Coût net des aides très faible pour le RM de l'ordre de 20€/mois

Joëlle, Héloïse et Charly se proposent pour aider 1 représentant légal à l'audition des candidats.

Subvention

Malick informe que le RM a reçu 1500€ de subvention de l'Archipel des Utopies : 1 000€ serviront à financer 5 mois de location d'un studio d'enregistrement aménagé dans une des pièces des bureaux ; 500€ serviront à financer du matériel pour l'aménagement du studio. Cette subvention a été obtenue grâce à un projet conduit par Scribzone (société de Malick). Malick ne sera pas rémunéré.

Goûter mortel

Jean Marie et son association (En terre Vert) souhaitent faire une animation lundi 24 février. L'AP vote favorablement sous réserve que l'association règle cette semaine son adhésion de 90€ et nettoie les locaux avant l'atelier suivant.

Droit dans l'oeil

Pour ce spectacle organisé par la Laverie avec 2 associations, contes et chants, vendredi 4 avril après 20h, Maguy sollicite la présence de bénévoles du Remue pour tenir le bar. Deux personnes se proposent.

Com RENOVA

Charly sollicite un budget de 1000€ pour remplacer la vieille machine à café actuelle qui ne fonctionne plus trop bien et ne permet pas de faire des cafés de qualité. Charly propose de négocier l'achat d'une machine "recyclée" avec l'entreprise Chapuis, achat accompagné de l'entretien de la machine. En outre, le modèle envisagé permettra de proposer une variété de cafés impossible à l'heure actuelle (moccacino, cappuccino, etc.)

VOTE FAVORABLE

Nathalie demande à être remplacée au titre de référente de la Commission Rénovation.



COM EMPATHIE

La commission va relancer une réunion en mars avec 3 objectifs détaillés par Pierre 1/ pour ses membres faire formation et autoformation (1ers secours, écoute,..) 2/ documentation commune, la rendre visible 3/ créer une cellule d'écoutes, des personnes ressources pour faire face aux situations de violence ou de mal être au sein du RM 4/ Un projet théâtre (à développer).

MARS AU FEMININ

Dans le cadre de la quinzaine de l'égalité organisée par StE Métropole, le Remue a projeté une animation mensuelle sur la thématique du droit des femmes. Rappel des principales dates, se reporter au programme du RM et de celui déjà disponible de StE Métropole.

GESTION ADHERENTS

Au fichier Pierre signale qu'il y a 3234 inscrits, fichier à purger. Et objectif d'avoir un référent bénévole en charge du respect de la protection des données personnelles.

ATELIER RAP SLAM

Malick rappelle que son projet a été approuvé par des AP précédentes, mais qu'il est devenu représentant légal depuis.

Il annonce qu'en mars sont prévus 2 ateliers de SLAM, dont un féministe en binôme. Cela générerait une autre subvention. Cette fois Malick adresserait une facture de sa société. Ce serait la même logique pour les ateliers suivants pour lesquels le RM recevrait une subvention.

Malick demande à l'AP de considérer la question de sa rémunération via sa société au regard de son rôle de représentant légal. Celà est-il possible ?

Il s'ensuit des échanges où les adhérents tentent de comprendre une mécanique que certains découvrent et qui n'a jamais existée au Remue. Pourquoi la société de Malick ne reçoit-elle pas la subvention directement, comme pour les petits débrouillards ? Tous les ateliers du Remue fonctionnent bénévolement et gratuitement. Quid de ce précédent ? Comment donner un accord de principe pour plusieurs ateliers alors que la question du devenir des bureaux utilisés par la société de Malick est à ce jour en attente de réponse.

Nathalie précise que si la question posée par Malick crée une nouveauté dans le fonctionnement du RM, il est tout à fait possible d'en discuter. La question de Malick nécessite, peut-être, de se rapprocher des lois encadrant le fonctionnement des associations.

Pas de vote en attente d'une représentation écrite, de la relecture des CR précédents concernés, de la considération de la globalité du projet.

FEUILLE DE PRÉSENCE (20 + Greg)



Pierre Bonnet, Georges Fulchiron, Ana Knobel, Maguy Szymanski, Charlotte Baulot, Patrick Tenza, Hassan Luchhan, Yoann Djabelkhir, Jean-François Pascolo, Anne Marie Massenhove,, Djamila Zeghab, Nathalie Imbert, Malick Diagne, Héloïse Debrand, Samir Menouar, Carine Sautet, Charly Bouquet, Joëlle Desmartin, Anne Chaillan, Pierre Dumas